

# Plan Climat Air Énergie Territorial adossé au SCoT du Bergeracois

*Démarche de suivi et évaluation*

*Animation du PCAET*

1. Résumé non technique	
2. Diagnostics	
2.1. Diagnostic des émissions énergétiques, des consommations et production d'énergie	
2.2. Adaptation au changement climatique et qualité de l'air	
2.3. Évaluation de la séquestration nette de carbone	
2.4. Focus sur les réseaux d'énergie	
2.5. Note GES SCoT	
3. Stratégie et programme d'actions	
3.1. Stratégie bas carbone	
3.2. Programme d'actions : SyCoTeB et intercommunalités	
3.3. Démarche de suivi et évaluation	X
3.4. Note de préconisations pour la révision du SCoT	
3.5. Évaluation environnementale stratégique	



Document approuvé le  
28 novembre 2018

# Sommaire

---

<b>1. Le dispositif de suivi et évaluation .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. L'évaluation des ambitions et actions .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. L'évaluation et le suivi de la stratégie.....</b>	<b>6</b>
<b>1.3 Synthèse des indicateurs de suivi du programme d'actions.....</b>	<b>7</b>
<b>2. L'animation de la démarche .....</b>	<b>12</b>
<b>3. Conclusion .....</b>	<b>15</b>

# 1. Le dispositif de suivi et évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET demande la définition d'un système de suivi et évaluation qui permette:

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET
- Une évaluation finale, qui sera utilisée pour définir une nouvelle version du PCAET, au bout de 6 ans.

Le système d'évaluation peut être mis en œuvre à deux niveaux :

- la stratégie,
- le programme d'actions.

A chaque niveau de suivi-évaluation sont définis des indicateurs qui permettront de mesurer ou non l'atteinte des objectifs et résultats et de suivre les actions. Chacun de ces niveaux est présenté succinctement dans le tableau ci-dessous, puis en détail dans les pages suivantes.

## Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
<b>1- Programme d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la <b>mise en œuvre technique du plan d'actions</b> : réalisation et résultats visibles de l'action programmée</li> </ul>	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	<b>Tous les ans :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action</li> <li>• Indicateurs de moyens par ambition</li> <li>• Budgets engagés</li> <li>• Entretien qualitatif avec le porteur de l'action</li> </ul>
<b>2-Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'évaluation et le <b>pilotage politique</b> des opérations stratégiques</li> <li>• Evaluer la <b>pertinence, la cohérence et l'efficacité</b> du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre</li> </ul>	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de bas carbone	<b>Tous les 3 ans</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs stratégiques</li> <li>• Séminaire d'évaluation</li> </ul> Rédaction d'un rapport d'évaluation

## 1.1. L'évaluation des ambitions et actions

### 1.1.1. Définition des éléments de suivi

- **Le suivi des actions : le niveau de réalisation et l'engagement financier**

Il s'agit de suivre le niveau de réalisation de chaque action. Celui-ci sera exprimé en pourcentage d'avancement.

Ces pourcentages seront ensuite traduits en 4 niveaux de mise en œuvre :

- Non engagée (0%)
- Lancement (1% à 15%)
- En cours (16% à 85%)
- Finalisation (86% à 99%)
- En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou terminée (pour les actions ponctuelles (100%))

Pour chaque action, les budgets engagés annuellement seront également collectés.

- **Le suivi des ambitions : réalisation et impact**

Pour chaque ambition, le suivi sera réalisé à 2 niveaux :

- **Le suivi de la réalisation** : il sera composé de la moyenne d'avancement des actions qui la compose (exprimé en pourcent) ainsi que de la somme des budgets engagés.
- **Le suivi des moyens engagés** : des indicateurs de moyen ont été définis pour chaque ambition. Ils permettent de témoigner de la dynamique engagée par les actions qui la composent, de manière concrète et quantifiée.

Exemple de tableau de suivi des indicateurs de moyen par ambition :

Ambition	Indicateurs de moyen
Renforcer le repérage et l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique	Nombre de ménages en précarité énergétique accompagnés
Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail	Nombre de PDE et PDIE Nombre de places sur les aires de covoiturage
Etc...	

### 1.1.2. Suivi des indicateurs et collecte de données

L'ensemble de ces points doit être **renseigné annuellement par chaque porteur d'actions dans un tableau de bord** (pour cela, il peut être amené à contacter un détenteur de données). Ces éléments doivent ensuite être synthétisés par axes et analysés afin de rédiger un rapport de suivi annuel.

A l'occasion de suivi, toute évolution des actions ou actions nouvellement engagées sera intégrée dans le programme d'actions et soumise à validation.

Pour cela, le chef de projet peut :

- rencontrer annuellement les porteurs d'actions pour un entretien de suivi ;
- ou organiser des réunions de suivi réunissant élus et services concernés (à l'image des réunions élus-services de définitions des actions).

Idéalement ce suivi pourra être mutualisé avec la démarche de suivi et évaluation du SCoT, un certain nombre d'indicateurs étant communs.

Exemple de tableau de suivi des indicateurs :

N°	Titre de l'indicateur	Type d'indicateur (résultat, réalisation...)	Unité de la donnée	Source de la donnée	Valeur de référence et année (2018)	Fréquence de collecte	Structure et nom du collecteur

Un comité de suivi et évaluation sera organisée chaque année afin de présenter les résultats et de faire valider l'évolution du programme.

### 1.1.3. Création d'un tableau de bord de suivi des actions

L'organisation de ce tableau sera calquée sur la structure du PCAET. Il doit permettre de centraliser toutes les informations liées au suivi, par action et par objectif.

Celui-ci devra permettre de centraliser toutes les informations nécessaires au suivi quantitatif des actions :

- Niveau d'avancement,
- Indicateurs,
- Budgets engagés,
- Éléments de calendrier,
- Porteurs, partenaires,
- Etc.

## 1.2. L'évaluation et le suivi de la stratégie

### 1.2.1. Définition des éléments de suivi

- **Consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émission de Gaz à effet de serre**

L'observatoire énergie climat de la région Nouvelle-Aquitaine, porté par l'AREC, permet d'obtenir des données pluriannuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Tous les 3 ans, une demande et une analyse de ces données pluriannuelles permettra d'estimer secteur par secteur l'évolution des tendances.

- **Qualité de l'air et polluants atmosphérique**

Le suivi de la qualité de l'air n'existe pas à l'échelle de l'ensemble du territoire. Toutefois des données pourront être collectées tous les 3 ans auprès d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, pour la ville de Bergerac.

En revanche le suivi des émissions de polluants atmosphériques réglementaires pourra être réalisé annuellement auprès d'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

- **Adaptation au changement climatique**

Cet axe de la stratégie ne fait pas par nature l'objet d'objectif quantifié. Toutefois le suivi des ambitions permettra des témoigner des efforts engagés.

### 1.2.2. Méthodologie de suivi

La collecte et l'analyse de données est assurée par le chargé de mission PCAET tous les 3 ans.

En s'appuyant sur ces éléments, ainsi que sur les 3 années de suivi des actions et ambitions, il rédige un rapport de suivi et évaluation.

Celui-ci sera complété par l'animation d'un séminaire de suivi et évaluation. Il s'agira d'organiser un temps de concertation réunissant élus, services, partenaires et acteurs afin de leur présenter les résultats de l'évaluation quantitative et de les compléter par une approche qualitative.

Ainsi pour chaque axe de la stratégie les participants seront interrogés :

- Sur leur vision de la dynamique engagée et de ses résultats,
- Sur les éventuelles évolutions du programme d'actions à mettre en œuvre.

Ces éléments viendront compléter le suivi quantitatif dans la rédaction du rapport de suivi et évaluation.

### 1.2.3. Création d'un tableau de bord de suivi de la stratégie

Là aussi, un tableau de bord permettra de suivre de manière synthétique les résultats obtenus. Ce tableau comprend :

- Un onglet qui permet de suivre les évolutions des indicateurs stratégiques sur plusieurs années, objectif par objectif.
- Un onglet de synthèse qui reprend les principaux résultats :
  - o des tableaux de suivi d'actions,
  - o des tableaux de suivi stratégique.

Ce dernier sert de support à la présentation des résultats et peut éventuellement être présenté en comité de pilotage et aux élus.

## 1.3 Synthèse des indicateurs de suivi du programme d'actions

Des indicateurs de suivi de la stratégie et du programme d'actions ont été identifiés dans le cadre de la rédaction du programme d'actions. Sur la base de ce travail, une analyse a permis de faire ressortir la liste des principaux indicateurs à suivre en continu de manière à juger de l'avancement et de l'efficacité du programme d'actions en cours.

### Philosophie

Au stade de la mise en œuvre, il s'agira de réunir les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs définis dans la stratégie territoriale en matière de :

- Réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques,
- Limitation des émissions et des concentrations des polluants atmosphériques,
- Adaptation aux effets des changements climatiques.

### Mode d'emploi

Le tableau de bord regroupe l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension, au suivi et à l'évaluation du Plan d'actions.

• **Les indicateurs de suivi** : Le dispositif de suivi et d'évaluation doit permettre de communiquer sur la progression de sa stratégie climatique et énergétique en apportant une vision quantifiée. Le SyCoTeB a veillé à retenir des indicateurs :

- parlants en termes de politique publique ;
- compréhensibles pour le grand public ;
- aisément compilables.

Ces derniers permettent de suivre le déploiement de l'action d'un point de vue opérationnel avec une vision chiffrée des gains réalisés.

• **Les impacts espérés:**

Les mesures mis en œuvre par le SyCoTeB et ses partenaires auront des conséquences. Ils correspondent aux effets attendus de ces actions sur les enjeux climat-air-énergie, que sont l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation du territoire au changement climatique, la

réduction des consommations énergétique ou des émissions de GES. On attend également des « **externalités positives** ». Elles se rapportent aux bienfaits que procurent indirectement ces actions pour les bénéficiaires directs ou le territoire en général tels que la création d'emploi, la réduction des nuisances acoustiques, l'amélioration des conditions de santé ou la lutte contre la pauvreté.

### Axe stratégique 1 : Piloter et diffuser le Plan Climat

Ambitions du PCAET	Objectifs du PCAET	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi	Moyens humains et financiers
Animer et piloter le Plan Climat	-Faire connaître les actions du PCAET, leur niveau d'avancement et leurs impacts a l'ensemble des partenaires et de la population -Pouvoir justifier de la trajectoire du territoire et à terme de l'atteinte des objectifs	Taux d'actions du PCAET: lancées, en cours, terminées	Développement d'une culture commune	annuelle	1,5 ETP
Former les acteurs	- Faire évoluer les pratiques professionnelles, comme les comportements - Développer un PCAET plus performant avec l'apport de connaissances et de l'investissement des acteurs	Nombre d'actions de formation impulsés dans le cadre de la démarche	Développement d'une culture commune	3 ans	1 ETP + financement propre SyCoTeB

### Axe stratégique 2 : Aménager durablement le Bergeracois

Ambitions du PCAET	Objectifs du PCAET	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi	Moyens humains et financiers
Intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme et mener des démarches d'urbanisme durable	100% d'application du SCoT dans les PLUi et 10% des communes développent des démarches d'urbanismes durable (écoquartier, écohamneau,...) d'ici 2030	% de nouveaux projets d'aménagement durable	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES Adaptation au changement climatique Amélioration de la qualité de l'air	3 ans	Financements propres EPCI et communes ADEME sur des opérations exemplaires
Favoriser les alternatives au tout voiture thermique	Développer l'intermodalité et les déplacements alternatifs (actifs et TC)  Création et mise en œuvre d'un schéma des modes de déplacements actifs intégrant un volet déplacement quotidien et un volet vélotourisme pour chaque EPCI et coordonné à l'échelle du SCoT	Nombre d'actions favorable aux transports alternatifs  Fréquentation des TC (voy/hab/an)  Évolution du nombre de charge/an sur les bornes électriques du territoire  Évolution du linéaire des voies cyclables et cheminement piétons  Nombre d'aides accordés pour développer les VAE	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport  limiter l'usage de la voiture personnelle pour les trajets du quotidien  572 T CO2e/an	annuelle à 3 ans	SDE24, Soutien ADEME et financements propres EPCI
Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail	Créer 9 aires de covoiturage qui facilitent l'intermodalité  100 personnes en plus par an font du télétravail au moins 1 jour/semaine	Nombre d'aires de covoiturages  Taux de remplissage  Présence de parking vélo  Nombre de travailleurs dans les espaces de coworking et/ou ouverture de tiers lieu  Nombre de communes connecté au THD ou à la fibre	Amélioration de la qualité de l'air  Sobriété énergétique  781 T CO2e/an	annuelle à 3 ans	Etude 15 000 Euros

### Axe stratégique 3 : Le Bergeracois à énergie positive

Ambitions du PCAET	Objectifs du PCAET	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi	Moyens humains et financiers
<b>Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments</b>	1200 logements/an doivent être rénovés (tout ou partie) en moyenne d'ici 2030 Inciter les habitants à réaliser des visites énergétiques et à effectuer des travaux de rénovation	Nombre de logement réhabilités énergétiquement avec un suivi OPAH Nombre de visite énergétique réalisées et donnant lieu à des travaux Nombre de visites de bâtiments publics et d'habitats exemplaires sur le plan énergétique	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur de l'habitat et du tertiaire 1400 T CO2e/an	3 ans	Etude de PLRE 30 000 Euros
<b>Lutter contre la précarité énergétique</b>	Réduction de la précarité énergétique pour 200 ménages accompagné/an	Nombre de ménages/logement sociaux suivis et ayant engagés des travaux Évolution de la facture énergétique des ménages	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur de l'habitat Amélioration des conditions sanitaires individuelles 40 T CO2e/an	3 ans	Appel à projet du CLER avec financement
<b>Développer les énergies renouvelables</b>	Mettre en œuvre une cellule énergie territoriale partenariale pour atteindre 22% d'EnR et 590 000MWh en 2030 dans la consommation d'énergie finale du territoire	Évolution du % d'énergie renouvelable par rapport à la consommation finale du territoire Puissance installée EnRther et EnRélec	Amélioration de la qualité de l'air 5000 T CO2e/an	3 ans	Financements propres EPCI et communes Financement participatif local

### Axe stratégique 4 : Adapter le Bergeracois au changement climatique

Ambitions du PCAET	Objectifs du PCAET	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi	Moyens humains et financiers
<b>Préserver les populations face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air</b>	Favoriser les îlots de fraîcheur urbains et les actions de prévention	% de communes disposant d'un plan canicule Nombre d'action de sensibilisation et de formation dispensées sur le thème de l'adaptation Évolution du nombre d'îlots de fraîcheur et de chaleur recensé	Amélioration des conditions sanitaires individuelles Amélioration de la qualité de vie et réduction de l'effet d'îlot de chaleur	3 ans	Financements propres EPCI et communes

Préserver les ressources en eau	Renforcer les actions d'économies d'eaux  Favoriser les cultures moins exigeantes en eau et les systèmes d'irrigation de précision	Part de surfaces agricoles irriguées et qualité de l'irrigation  Nombre et surface des périmètres de protection de captage	Adaptation au changement climatique : limitation des tensions sur la ressource en eau	3 ans	/
	Généraliser la mise en œuvre de dispositifs de réutilisation des eaux de pluie	Nombre de bac de stockage d'eau de pluie distribué  Volumes prélevés d'eau potable		3 ans	/

### Axe stratégique 5 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

Ambitions du PCAET	Objectifs du PCAET	Indicateurs de suivi	Impacts espérés	Périodicité de suivi	Moyens humains et financiers
Soutenir une économie sobre en carbone	10% d'économie d'énergie pour 10% des entreprises du territoire par an	Nombre d'entreprises engagés dans une démarche d'économie circulaire ou d'écologie industrielle	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES pour les secteurs du secondaire et du tertiaire	Annuelle à 3 ans	30 000 Euros si étude externalisé
	Accompagner les collectivités dans la réduction des tonnages enfouis/brulés  Accompagner la mise en œuvre de la tarification incitative	% de réduction de production d'OMR/hab  % de valorisation matière  % de déchets partant à l'incinération/l'enfouissement  Nombre de broyeur mobile acquis par les collectivités	Réduction des émissions de GES liées au secteur de traitement des déchets et consommation  1400 T CO2e/an		/
Promouvoir une agriculture et une viticulture durable	Favoriser les pratiques agricoles qui renforcent le stockage de carbone dans les sols et la végétation	Nombre d'agriculteurs et viticulteurs mobilisés	1500 T CO2e/an	Annuelle ou tout les 3 ans	/
		Km de haies plantés sur des parcelles agricoles  Évolution des parts de surface agricole et forestière certifié  % de SAU ayant une couverture des sols constante			/
Développer un tourisme durable	Accompagner des démarches de découverte et de préservation du patrimoine historique, culturel et naturel  Favoriser les TC et déplacements doux pour les séjours touristiques	Nombre de professionnels disposant d'un label écotouristique  Fréquentation de la voie verte en période estivale	Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport  Création d'emploi	3 ans	/
Veiller à une bonne articulation entre PCAET et projet alimentaire territorial	Accompagner la mise en œuvre du PAT notamment sur les volets circuits courts et offre local dans la restauration collective	% d'approvisionnement local, de saison et bio dans la restauration collective	Réduction des émissions de GES liées au secteur de l'alimentation  Création d'emploi	3 ans	/

## 2. L'animation de la démarche

---

C'est l'objet de l'Ambition 1 du programme d'actions « **Piloter et Animer le Plan Climat Air Energie Territorial** » et en particulier de l'action 1.2 « **Animer la PCAET** ».

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est absolument nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par le SyCoTeB, car cette animation doit permettre :

- D'accompagner la diffusion du programme d'action dans les EPCI, auprès des entreprises, et association du territoire
- De soutenir les collectivités dans leur réflexion pour le permettre d'identifier les actions sur lesquelles elles souhaitent se positionner (par exemple par l'animation de réunions de travail réunissant élus et services dans chaque communauté de commune),
- De finaliser un programme d'actions par communauté de communes, délibéré par les conseils communautaires,
- D'apporter un soutien en ingénierie technique et financière pour mettre en œuvre des actions portée par le SyCoTeB ou par les EPCI,
- De favoriser la mise en œuvre d'actions collectives (pour maîtriser les coûts), les partages d'expérience et le fonctionnement en réseau,
- d'animer un système de suivi et d'évaluation : identification des actions mises en œuvre, identification de pistes de progrès, amélioration continue de la démarche.

### Objectif 1 - Mettre en œuvre le Plan d'Animation du Plan climat

Cette animation passe par la mise en œuvre de rencontre avec une diversité d'acteurs afin de les engager progressivement dans la démarche.

### Objectif 2 - Décliner le plan d'animation en direction des collectivités et organismes publics

Les collectivités membres du SyCoTeB sont les principaux partenaires du projet. Elles portent une part importante des actions opérationnelles pouvant être mise en œuvre.

#### **Les actions d'animation à mettre en œuvre**

L'identification d'un agent et d'un élu référent du Plan climat par intercommunalité, permettra de disposer de relai au sein des EPCI membres. L'organisation d'une réunion trimestrielle avec ces référents sera l'occasion de faire le point sur les actions mises en œuvre et en projet. Elle permettra également d'échanger sur les actions pouvant être mise en œuvre dans le cadre d'actions collective.

Ce groupe pourra être progressivement renforcé par la participation d'agent et d'élus de communes engagés. Il pourra avoir deux rôles :

- Participer au suivi du PCAET et permettre la mise en œuvre et la diffusion des actions
- Devenir un réseau des communes engagées qui pourront y échanger des bonnes pratiques et identifier des actions collectives.

### **Objectif 3 - Décliner le plan d'animation en direction des entreprises.**

#### **Le dispositif d'animation à mettre en œuvre**

Le SyCoteB participera à au moins 2 réunions de travail annuelles avec les acteurs économiques du territoire afin de permettre de tisser des partenariats. Dans un premier temps, il pourra être utile :

- D'organiser des réunions de travail avec la CCI et la CMA pour identifier les synergies entre le programme d'actions PCAET et leurs actions de terrain, puis de monter d'éventuels partenariats sur des actions opérationnelles
- De rencontrer le Club d'Entreprise du Bergeracois pour identifier les actions pouvant intéresser les entreprises membres et dont le Club pourrait être partenaire.
- Cette action d'animation pourra progresser dans le temps et prendre la forme d'un Club Climat associant les entreprises engagées dans des actions (réseau d'échange de bonne pratique).

#### **Les actions du programme à diffuser**

Cette mobilisation du monde économique devra se faire en lien avec les actions suivantes du programme d'actions :

- 2.1. Former les acteurs
- 8.2. Communiquer auprès des acteurs économiques tertiaires sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.3. Communiquer auprès des professionnels sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 14.2. Soutenir l'économie verte et/ou locale par la commande publique
- 15.1. Mettre en œuvre des opérations d'écologie industrielle et territoriale
- 18.2. Repérer et valoriser les bonnes pratiques des prestataires touristiques
- 18.3. Développer les initiatives des acteurs touristiques réduisant l'utilisation de la voiture individuelle (utilisation de minibus, de vélos, etc.)

## Objectif 4 - Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles

### **Le dispositif d'animation à mettre en œuvre**

LeSyCoTeB doit identifier les acteurs agricoles et viticoles du territoire dont la chambre d'agriculture, la FVBD, l'IVBD, mais aussi des CUMAC ou d'autres groupement d'agriculteurs.

L'objectif sera d'identifier les acteurs mobilisés sur les questions énergétiques, ainsi que sur les questions d'adaptation au changement climatique puis d'identifier avec eux des actions partenariales.

Le SyCoTeB devra organiser a minima deux réunions de travail annuelles avec les acteurs des secteur agricoles et viticoles. Ces rencontres permettront d'affiner le dispositif d'animation.

### **Les actions du programme à diffuser**

Cette mobilisation des agriculteurs devra se faire en lien avec les actions suivantes du programme d'actions :

2.1. Former les acteurs

10.5. Favoriser les projets de méthanisation en priorité à proximité du réseau de gaz naturel pour favoriser l'injection de biogaz.

10.7. Promouvoir le photovoltaïque, en particulier en autoconsommation, notamment pour les agriculteurs

10.8. Travailler avec les filières agricoles et viticoles du Bergeracois sur leurs stratégies énergie-climat

12.2. Travailler avec le monde agricole et la chambre d'agriculture sur l'enjeu d'adaptation

12.3. Sensibiliser les agriculteurs, les particuliers, les communes et les entreprises aux économies d'eau

13.2. Sensibiliser à la réduction des produits phytosanitaires et à leur impact sur la biodiversité

16.1. Promouvoir les outils et initiatives existantes des acteurs de l'Agriculture sur les économies d'énergie, les pratiques culturelles à faible impact environnemental, l'adaptation des cultures.

17.2. Développer les circuits courts de producteurs

17.4. Communiquer sur l'agriculture locale (habitants, restaurateurs, scolaires)

## Objectif 5 - Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.).

### **Le dispositif d'animation à mettre en œuvre**

C'est l'objectif spécifique de l'action 3.1. « Définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET ». Celle-ci invite à formaliser un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports.

Cette communication pourra notamment s'appuyer sur :

- des ateliers de sensibilisation mobiles (échelle : commune ou quartier).
- La valorisation des bonnes pratiques des habitants, en s'appuyant sur les outils existants - journaux, toutes boîtes, relations presse, etc.

### **Les actions du programme à diffuser**

Cette mobilisation des habitants devra se faire en lien avec les actions suivantes du programme d'actions :

- 3.1. Définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET
- 3.2. Communiquer et sensibiliser sur les thématiques du PCAET
- 5.3. Favoriser l'utilisation du Vélo
- 5.4. Développer la mobilité électrique pour les particuliers
- 6.4. Créer une cellule de la mobilité
- 7.1. Conseil pour la réhabilitation des logements privés : créer localement une PLRE (Plateforme Locale de Rénovation Energétique)
- 7.2. Financement de la réhabilitation des logements privés : soutenir les projets de réhabilitation (ex : PIG et OPAH)
- 8.1. Communiquer auprès des habitants sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
- 8.6. Impulser des opérations collectives pour les citoyens
- 8.7. Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage domestique anciens
- 9.2. Identifier les publics concernés par la précarité énergétique
- 9.3. Mettre en place un SLIME (=Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)
- 10.6. Sensibiliser l'éolien et le petit éolien
- 11.1. Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes vulnérables isolées
- 11.2. Renforcer la prise en compte du confort d'été dans les constructions et l'aménagement (alternatives à la climatisation)
- 12.3. Sensibiliser les agriculteurs, les particuliers, les communes et les entreprises aux économies d'eau
- 15.3. Mener des démarches " zéro déchet – zéro gaspillage"
- 17.4. Communiquer sur l'agriculture locale

## **3. Conclusion**

---

L'animation de la démarche et de son dispositif de suivi et évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, année après année, de nouvelles actions portées par les partenaires, les communes et intercommunalité et le SyCoTeB, viendront renforcer le programme d'actions.

En effet, le suivi doit permettre de suivre les actions mis en œuvre et de repérer les manques. L'animation doit permettre de mettre le territoire en mouvement et de faire émerger de nouvelles actions, en priorité sur les manques identifiés lors du suivi.